



La presse se fait l'écho depuis 10 ans des travaux de destruction des moulins et des étangs sans jamais chercher à savoir si la cause qu'elle sert est pertinente ou si les arguments relèvent de la croyance, de l'intox, de la désinformation ou de tout à la fois. Les journalistes offrent ainsi une "légitimité" à des projets de travaux qui n'en avait aucune. Ils servent aussi l'ambition personnelle de certains élus, même avec de mauvais arguments. Vu du bureau, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur Kergoff. Il illustre l'exemple du scénario national : désinformation des élus (on fait dire au code de l'environnement ce qu'il n'exige pas), présentation toujours à charge des devis de différents scénarios, carotte aux subventions, absence d'étude environnementale (destruction possible d'espèce d'intérêt protégées -batraciens, insectes-) pour renaturer la nature. Nous déplorons la complicité bienveillante de la presse en faveur des destructions. Elle porte rarement les arguments de ceux qui veulent conserver, valoriser les moulins et les étangs au lieu de les détruire par simple dogme.

*Le choix de vidanger l'étang de Kergoff, à Caudan, ne fait pas l'unanimité. Plusieurs associations reprochent à la mairie un manque de concertation sur ce projet. La mairie explique son choix.*

*La continuité écologique du ruisseau du Plessis n'est pas assurée puisque le plan d'eau de Kergoff est dans un mauvais état. Les dernières mesures de température de l'eau ces derniers mois révèlent un écart jusqu'à 7 degrés entre l'amont et l'aval du plan d'eau. Dans le ruisseau, 100 m en aval, la température a dépassé les 23 °C à plusieurs reprises durant l'été. La solution du ruisseau de contournement étudiée n'a pas été retenue. Elle nécessiterait qu'une grande partie du cours d'eau soit majoritairement orientée vers le bras de contournement. L'étang résiduel ne pourrait être alimenté que par une petite fraction du ruisseau avec le risque, l'été, de ne plus avoir de débit quand il faut garantir un débit minimum biologique au cours d'eau.*

*Ceci aboutirait, à terme, à un comblement rapide du nouveau plan d'eau argumente la mairie. « Cela ne nous exonérerait pas d'un curage (tous les dix ans environ) avec les problématiques des travaux intrusifs et lourds, et d'une incertitude administrative, le tout pour un coût élevé à la charge de la commune. Nous avons fait un choix douloureux, responsable et courageux. Celui de restaurer la qualité environnementale du site avec une solution durable. L'installation d'un pont cadre sur la digue de l'étang va permettre à l'eau de circuler librement. »*

*Une solution qui a fait l'unanimité (moins une voie d'abstention) lors du conseil municipal, en juillet.*

## **Pourquoi les travaux maintenant ?**

*La réglementation interdit tous travaux dans les cours d'eau après le 31 octobre car c'est le début de la reproduction des poissons. La vidange effectuée en cette période de temps sec favorise les travaux, tout en minimisant l'impact sur l'existant.*

*La période des pluies permettra d'accélérer la stabilisation du ruisseau dans son nouveau cours. Quelques mois seront nécessaires pour que la nature se régule.*

## **Le retour du ruisseau**

*L'étang va ainsi disparaître au profit du ruisseau, alimenté par une eau fraîche et oxygénée, favorisant ainsi une faune et une flore adaptées sur les berges.*

*La qualité des eaux s'améliorera avec plus d'espèces naturelles de poissons et une pêche toujours possible. Pour revenir sur les crues, l'étang est aussi un facteur aggravant. « Le dernier épisode remonte à l'hiver 2015 et avait concerné des riverains de la rue Henri-Allain », rappelle la mairie.*

## **Le devenir du site**

*Les élus et les techniciens de la commune, avec des représentants de l'Association de défense de l'environnement de Caudan (Adec), ont visité à Hennebont et à Baud des sites semblables qui connaissent les mêmes problèmes que le plan d'eau de Kergoff.*

*Une réflexion sur le futur aménagement est actuellement menée par les élus. Il intégrera la possibilité, sur le site, d'une zone verte avec chemins de randonnée et aire de jeux. « **Ce projet fera l'objet d'un vaste débat avec consultation des habitants et des associations** », annoncent les élus.*

*Un cahier des charges est en cours de préparation en vue du lancement d'une consultation pour le choix d'un bureau d'études qui accompagnera le projet de réaménagement.*

*La municipalité va privilégier des aménagements pérennes et conformes à la réglementation qui s'impose. « C'est notre vision du développement durable loin des polémiques stériles et des prises de positions purement tactiques », conclut la municipalité.*

Source : article Ouest-France

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/caudan-56850/caudan-site-de-kerhoff-une-reconquete-environnementale-5977296>

[Tweet](#)